

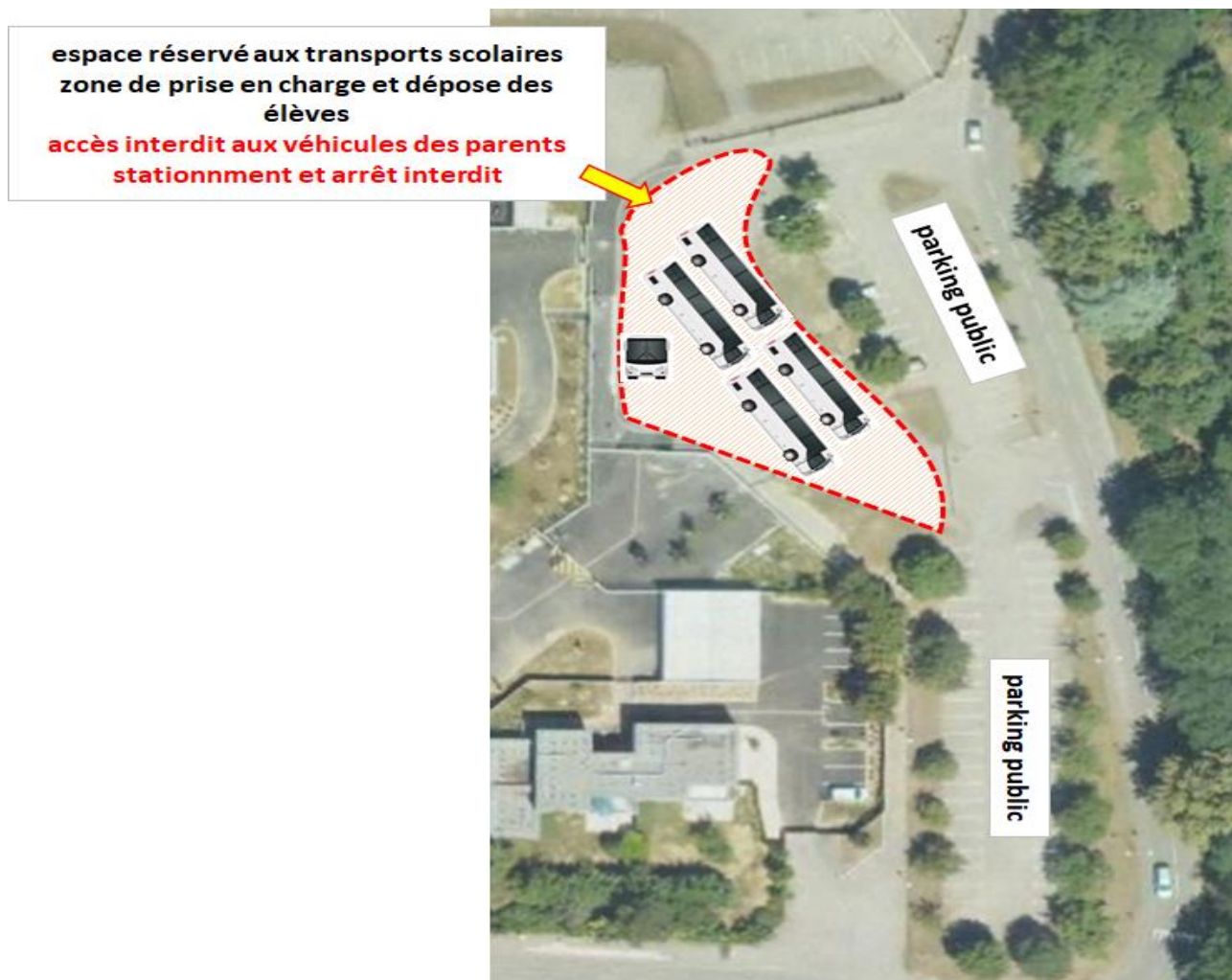
Police Municipale
Mairie de Pont-Évêque
1, Place Claude Barbier
BP50057
38783 Pont-Évêque Cedex
Tél : 04.74.57.28. 88

Pont-Évêque, le 23/01/2024

Sécurité et civisme aux abords du collège : tous ensemble, tous responsables !



**Les abords du collège BRASSENS représentent une zone où la sécurité est essentielle.
Il est important de respecter certaines règles de bonne conduite.**



Régulièrement nous constatons que des parents ne respectent pas la signalisation interdisant l'accès aux quais et arrêts des transports scolaires ou public.



Les véhicules qui stationnent sur les travées : gênent les bus, mettent en danger les élèves qui se retrouvent au milieu de voitures en circulation malgré la signalisation en place.

La municipalité met tout en œuvre pour assurer la sécurité des piétons (parents et enfants) aux abords des écoles. Des places de parking sont disponibles à proximité immédiate du collège Brassens.

Pour rappel, l'amende forfaitaire de 4^{ème} classe est de 135 € + une perte de 4 points sur le permis de conduire.



Alors pour la sécurité des enfants et de tous, respectons le code de la route et n'hésitons pas prendre le temps de se stationner correctement.

Police Municipale

Mairie de Pont-Evêque

Martine FAITTA

Maire de PONT-EVEQUE
